

Compte-rendu du Comité de projet Toury sur Jour, le 16/07/24

Objet de la réunion	Participants	P	E	D
COMITE DE PROJET	Mairies			
	ROBERT Nicole , Maire de Toury-s-Jour	X		
	DUCARUGE Corinne , 2 ^{ème} adjointe Mairie Toury-sur-Jour	X		
	NATY Gisèle , 1 ^{ère} adjointe Mairie de Tresnay	X		
	GAUTHIER Jean-Luc , Maire de Dornes	X		
	MORIN Daniel , Maire de Neuville-lès-Décize	X		
	BAYLE Jean-Louis , 1 ^{er} adjoint Mairie Aurouer	X		
	LEDEE Gustave , 1 ^{er} Adjoint Mairie Chantenay-Saint-Imbert	X		
	DESFORGES-DESAMIN Dominique , Maire de Villeneuve-sur-Allier		X	
	Didier RENARD Maire d'Azy-le-Vif		X	
	Communauté de Communes			
	RIBET Yves	X		
	Aedes Energies			
	DE COLLASSON Cédric , Responsable Pole développement	X		
PREVOST Lara , Cheffe de projets	X			
Date	Lieu	Rapporteur		
16/07/2024	Mairie de Toury-sur-Jour	PREVOST Lara		

P : présent ; E : excusé ; D : diffusion

Préambule

Depuis le décret du 22 décembre 2023 et son entrée en vigueur en date du 28 juin 2024, tous les projets photovoltaïques d'une puissance supérieure à 2,5MWc et non inscrit dans la zone d'accélération des ENR doivent faire l'objet d'une présentation par le porteur de projet en comité de projet.

Ce comité de projet doit rassembler :

- Le porteur de projet,
- Un représentant de chaque commune d'implantation du projet et de chaque commune limitrophe
- Un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre dont les communes d'implantation sont membres.

Les zones d'accélération n'étant pas encore définies à ce jour, le projet photovoltaïque de Toury-sur-Jour est donc concerné par l'organisation de ce comité de projet.

Le décret précise que « le comité de projet se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci, sur la base des éléments mentionnés à l'article R. 211-10. Le porteur de projet indique au comité de projet les conséquences qu'il entend tirer des observations émises dans ce cadre. »

Le porteur de projet présente, conformément aux nouvelles dispositions de l'article R. 211-10 du code :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- Les options de raccordement envisagées ;

Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement.

Ces éléments doivent être accessibles au public par voie électronique. Il n'est pas précisé la plateforme devant accueillir ces informations.

Synthèse des échanges

Le comité de projet relatif au projet photovoltaïque de Toury-sur-Jour s'est tenu en mairie de Toury sur jour le 16 juillet 2023 et s'est déroulé en deux temps :

En premier lieu une présentation du projet par le porteur de projet suivi par un temps d'échange permettant aux invités de formuler leurs questions et avis sur le projet.

Enfin, les échanges se sont poursuivis autour d'une collation offerte par la mairie de Toury sur Jour.

La présentation du projet :

Après une présentation de la société Aedes Energies en introduction, il a été rappelé le **contexte juridique des projets photovoltaïques** et de **l'organisation des comités de projets**.

Aedes Energie présente ensuite au comité **les différentes étapes de la concertation** réalisée à ce jour pour le projet : réunions en mairie, consultation de la DREAL, passage en revue de projets auprès de la DDT et également réunion en conseil communautaire avec la Communauté de Communes du Nivernais Bourbonnais.

Il est rappelé que la commune de Toury sur Jour a délibéré favorablement en faveur du projet au même titre que la communauté de commune du Nivernais Bourbonnais.

Après une rapide présentation de la **localisation du projet**, un rappel sur les **résultats des inventaires de terrain** et **les enjeux écologiques** qui en découlent est effectué. D'importantes mesures **d'évitement, de réduction et de compensation** sont présentées. Il est précisé qu'un **dossier de dérogation espèces protégées** sera déposé en ce qui concerne l'avifaune nicheuse présente dans les boisements d'espèces exotiques envahissantes au sein du site, leur habitat n'ayant pu être évité en totalité.

L'étude paysagère et les photomontages sont présentés par la suite, démontrant que le projet ne présente **aucun enjeu paysager** puisque non visible depuis l'extérieur grâce à la conservation des bandes boisées en bordure de site.

Enfin, le **plan d'implantation du projet** et les différentes variantes d'implantation sont abordés. La position des panneaux en deux îlots distincts permet la prise en compte des enjeux écologiques notamment par un évitement de toute la flore et des habitats protégés. Ainsi le projet aura une **puissance d'environ 4,68 MWc** sur une surface clôturée de 4,6 hectares sur la zone d'implantation initiale de 8,7hectares.

La question du **raccordement** est rapidement présentée puisqu'il n'existe pas encore de certitude sur le poste de raccordement disponible le plus proche.

Une fois la présentation terminée, les invités ont pu bénéficier d'un temps d'échanges et de questions/réponses sur les différentes thématiques abordées lors de la présentation du projet photovoltaïque, dont voici la synthèse :

Les enjeux du projet

- L'évitement de la majorité des enjeux écologiques est apprécié par les membres du comité
- Le projet tel qu'il est présenté semble n'impliquer aucun enjeu paysager : c'est un ancien aérodrome loin des habitations. Pour cette raison l'ensemble des participants se positionne favorablement au projet. C'est un site à privilégier pour le développement des énergies renouvelables. Il est par ailleurs remarqué que les panneaux ont un point haut relativement peu élevé leur permettant d'être encore mieux masqué par la végétation naturelle qui sera préservée sur le site.

Servitudes

- Il est demandé si l'aérodrome était bien considéré comme inutilisé au regard de la réglementation aérienne. Madame La Maire de Toury-sur-Jour a assuré qu'il n'était plus en service depuis environ 20 ans.

Raccordement

- La question de la viabilité du projet vis-à-vis du point de raccordement éloigné est abordée. Selon un élu, Enedis a prévu de créer un poste source sur la commune de Toury-sur-Jour, ce qui serait assurément une bonne nouvelle pour ce projet et tous les projets alentours
- Il est enfin évoqué le moyen de raccordement : aérien ou sous terrain. Aedes précise que les réseaux de câbles sont systématiquement enterrés

Fin du compte rendu

Annexes :

- Présentation



Projet photovoltaïque de Toury-sur-Jour (58)



**Comité de projet
16/07/2024**

Lara PREVOST
Cheffe de projets
l.prevost@aedesenergies.fr

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE TOURY-SUR-JOUR

Présentation de la société AEDES ENERGIES





Qui sommes- nous ?

Aedes Énergies est une entreprise française spécialisée dans le développement, la construction et l'exploitation de projets de production d'électricité à partir de l'énergie solaire et éolienne.

Aedes Énergies est née de la conviction profonde de ses fondateurs que les énergies renouvelables peuvent jouer un rôle stratégique, durable et vertueux dans le développement des territoires.

UNE ÉQUIPE AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

« Sur chaque territoire où Aedes Énergies intervient, une collaboration étroite avec les acteurs locaux est mise en place. Car chaque projet est avant tout une rencontre. »

Pour une plus grande **proximité** et une meilleure **disponibilité**, Aedes Énergies est implantée sur **trois secteurs géographiques** :

- **Siège social : Bordeaux Rive Droite - Floirac (33)– Nouvelle Aquitaine**
- Bureau Sud-Est : Aix-en-Provence (13)– Région Sud
- Bureau Nord-Grand-Est : Chauny (02) – Haut-de-France

	Agrivoltaïsme		PV sur grande toiture et hangar
	PV sol/flottant		Eolien



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE TOURY-SUR-JOUR

PARTIE I :

Définition et cadrage réglementaire des
projets photovoltaïques



POURQUOI UN COMITE DE PROJET ?



Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

Deux conditions pour organiser un comité de projet

- Projet d'une puissance supérieure à 2,5MWc
- Projets non-inscrits dans la zone d'accélération des EnR

Le comité de projet est composé :

- Du porteur de projet
- D'un représentant de chaque commune d'implantation du projet et de chaque commune limitrophe
- D'un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre dont les communes d'implantation sont membres



LES ETAPES DE LA CONCERATION _TOURY-SUR-JOUR

Mairie :

- **16/11/2021** : Présentation du projet en conseil Municipal et obtention d'une DCM favorable.
- **30/03/2023** : Présentation de l'avancement du projet à Mme la Maire.

DDT57 :

- **30/01/2024** :
Présentation du projet

DREAL :

- **03/2024** : Présentation des enjeux du projet

Communauté de Communes de du Nivernais Bourbonnais :

- **04/03/2024** – Réunion de présentation du projet au conseil communautaire

Comité de projet
16/07/2024

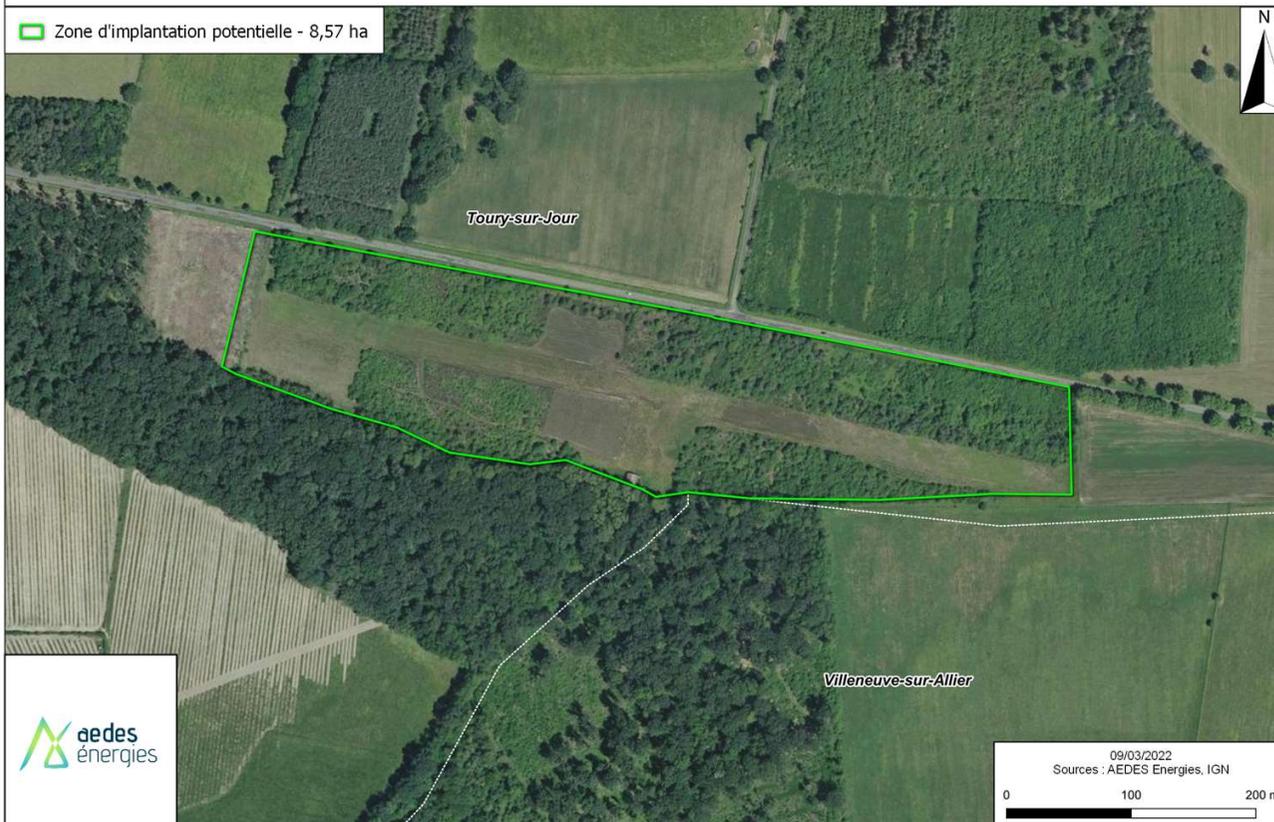
Dépôt du dossier de
demande de PC

Vers Aout 2024



LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE TOURY-SUR-JOUR

Zone photovoltaïque - Toury-sur-Jour (58)



Installation photovoltaïque

- Région: Bourgogne Franche Comté
- Département : Nièvre (58)
- EPCI: CC Nivernais Bourbonnais
- Urbanisme : RNU
- Surface: 8,57 ha, ancien aérodrome
- Propriétaires et exploitants: M.Yves Helpiquet
- Raccordement : Ligne HTA



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE TOURY-SUR-JOUR

PARTIE 2 :

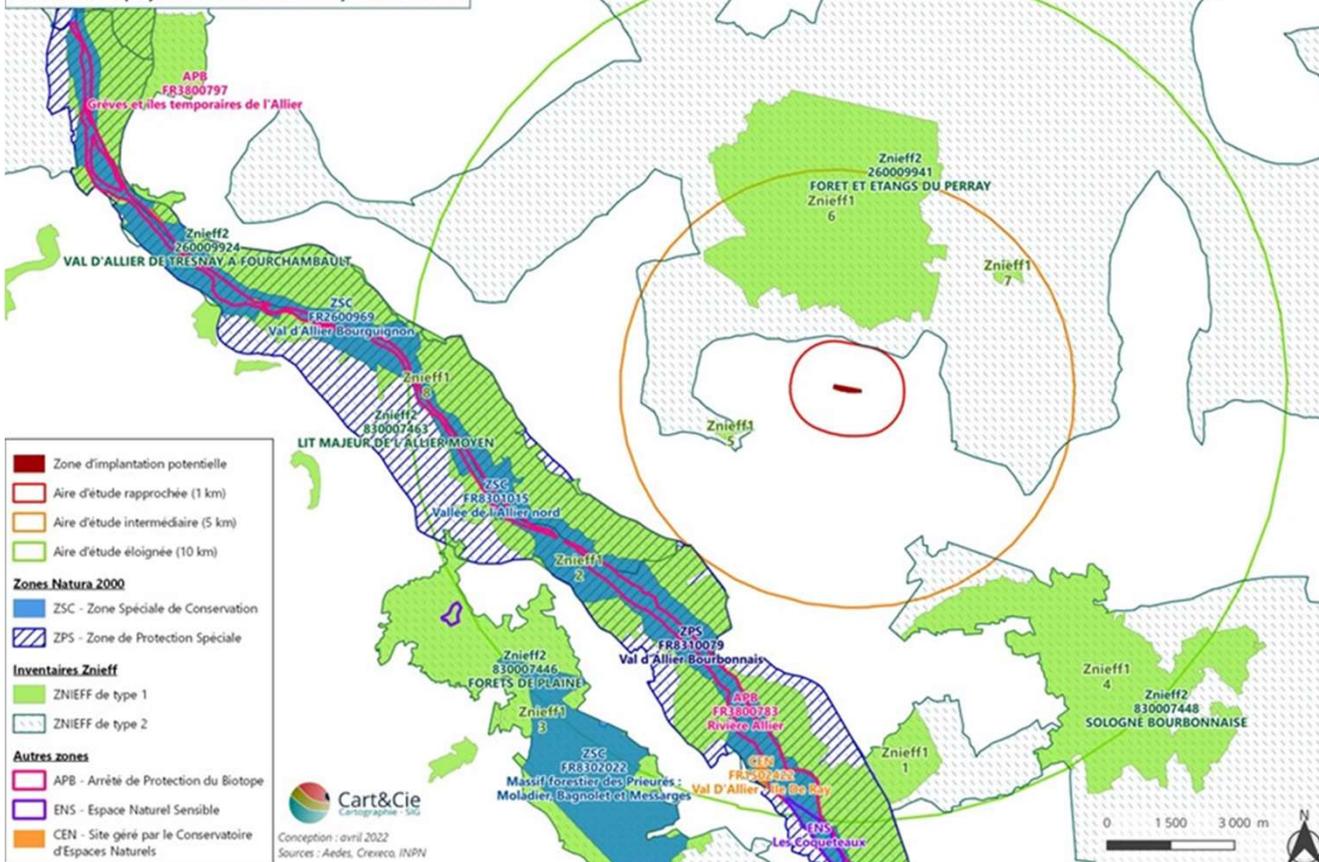
Présentation des enjeux du site du projet
photovoltaïque de Toury-sur-Jour





CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
Commune de Toury-sur-Jour (58)
Localisation du projet dans son contexte d'enjeux naturalistes



Zonages écologiques

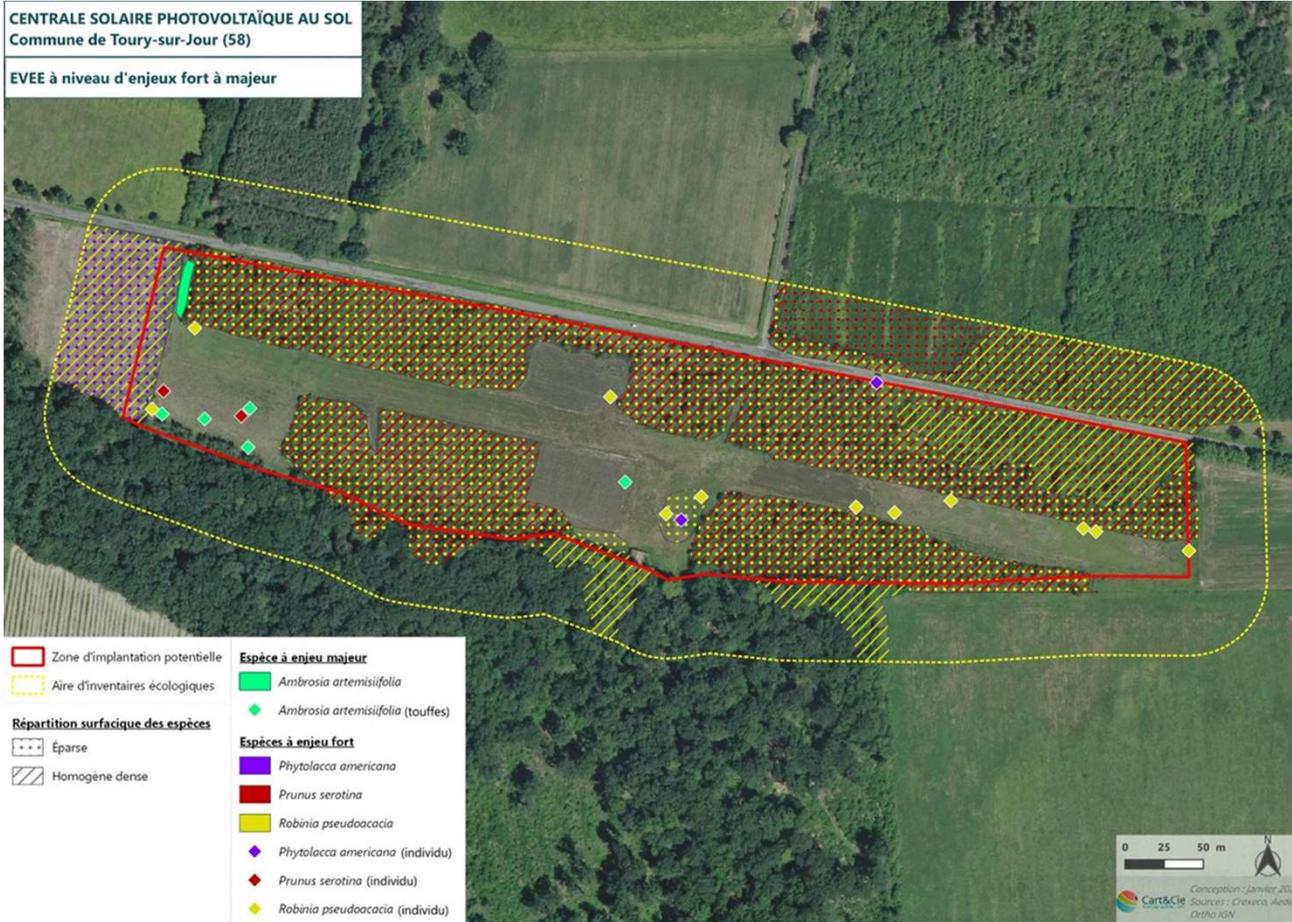
La ZIP se situe à environ 2km des ZNIEFF 1 et 2 de la Forêt du Perray et ses étangs et de la ZNIEFF 1 Moulin de Vauvreille.

Les inventaires écologiques ont déterminé qu'elles n'avaient aucun lien significatif avec le site d'étude.





CONTEXTE ÉCOLOGIQUE



Habitats et avifaune

- formations d'EVVE dominant la ZIP et abritant de nombreuses espèces d'oiseaux communes mais protégées.

➔ **Enjeux modérés à forts**

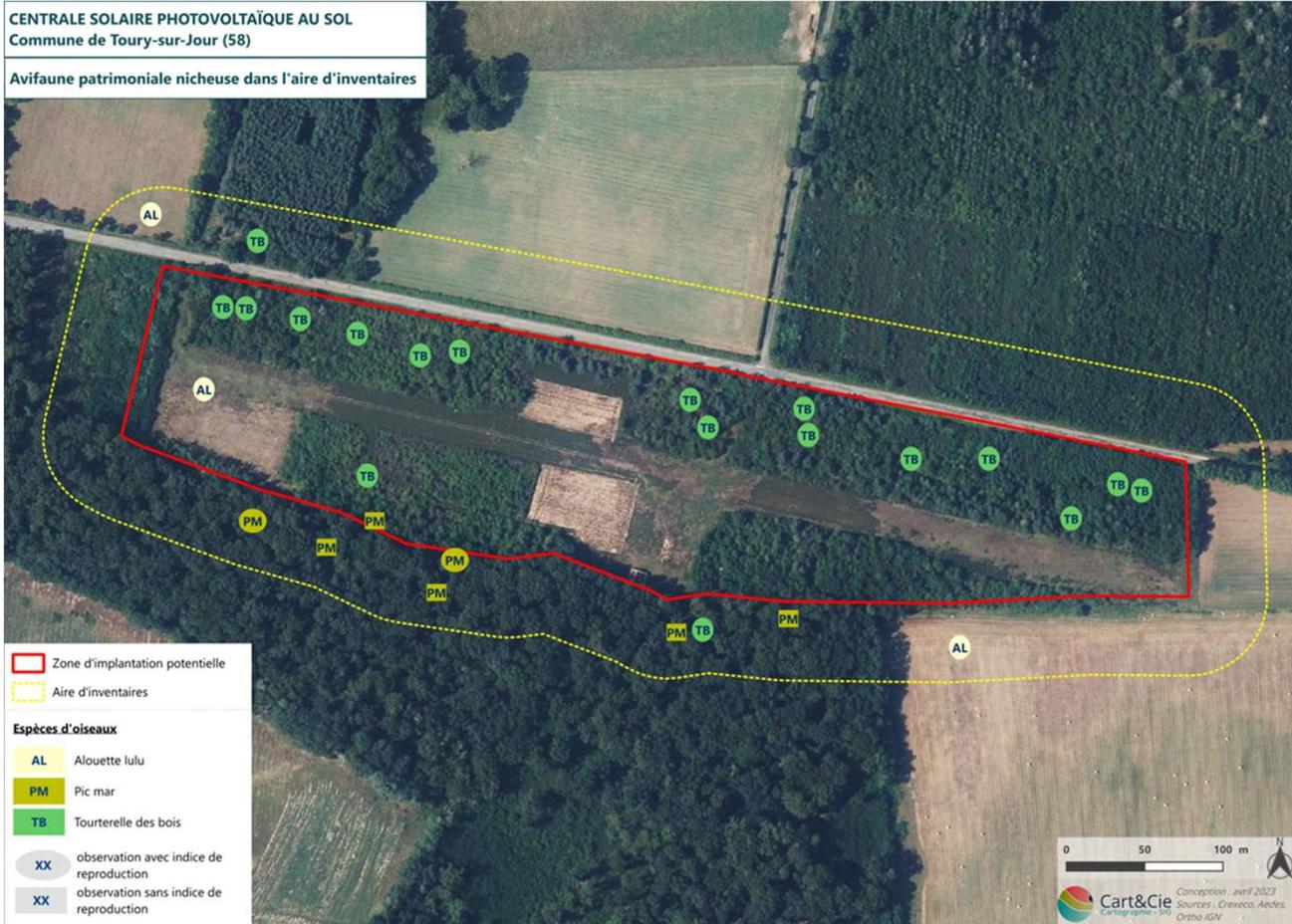




CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
Commune de Toury-sur-Jour (58)

Avifaune patrimoniale nicheuse dans l'aire d'inventaires



Avifaune



- Tourterelle des bois au nord et Pic Mar dans le boisement sud.

L'implantation sur les boisements devra faire l'objet d'une compensation d'une superficie au moins équivalente aux secteurs impactés.



- L'alouette Lulu : espèce des milieux ouverts qui pourra se réinstaller en lisière des panneaux.

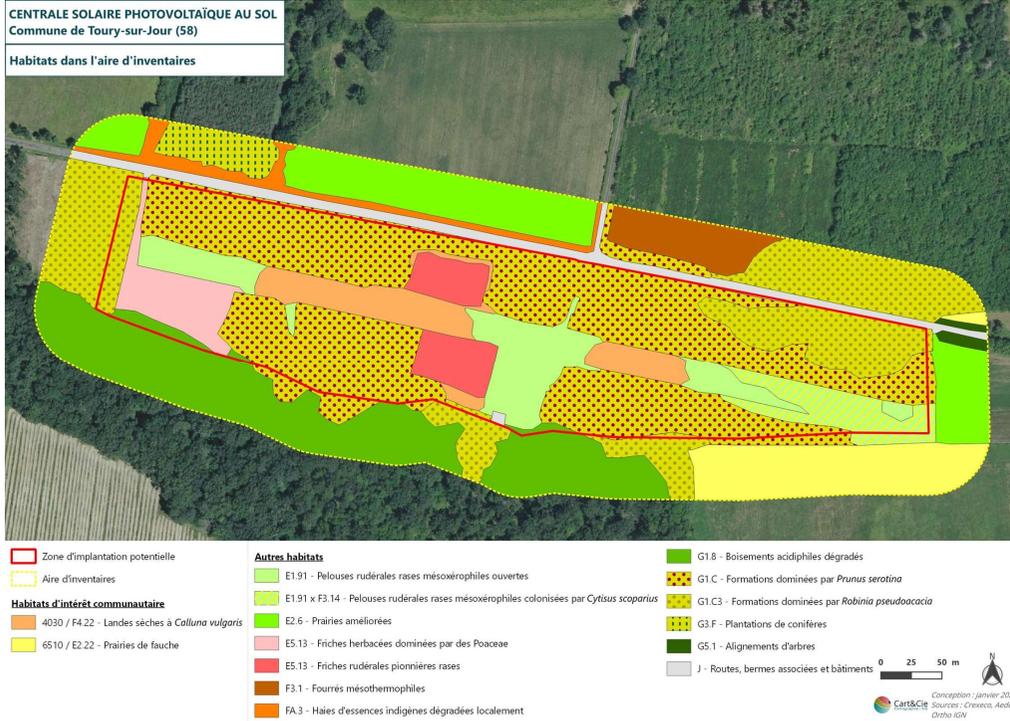


Enjeux modérés à forts



CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Habitats communautaires & flore



Landes sèches à *Calluna Vulgaris*, habitat communautaire, à éviter



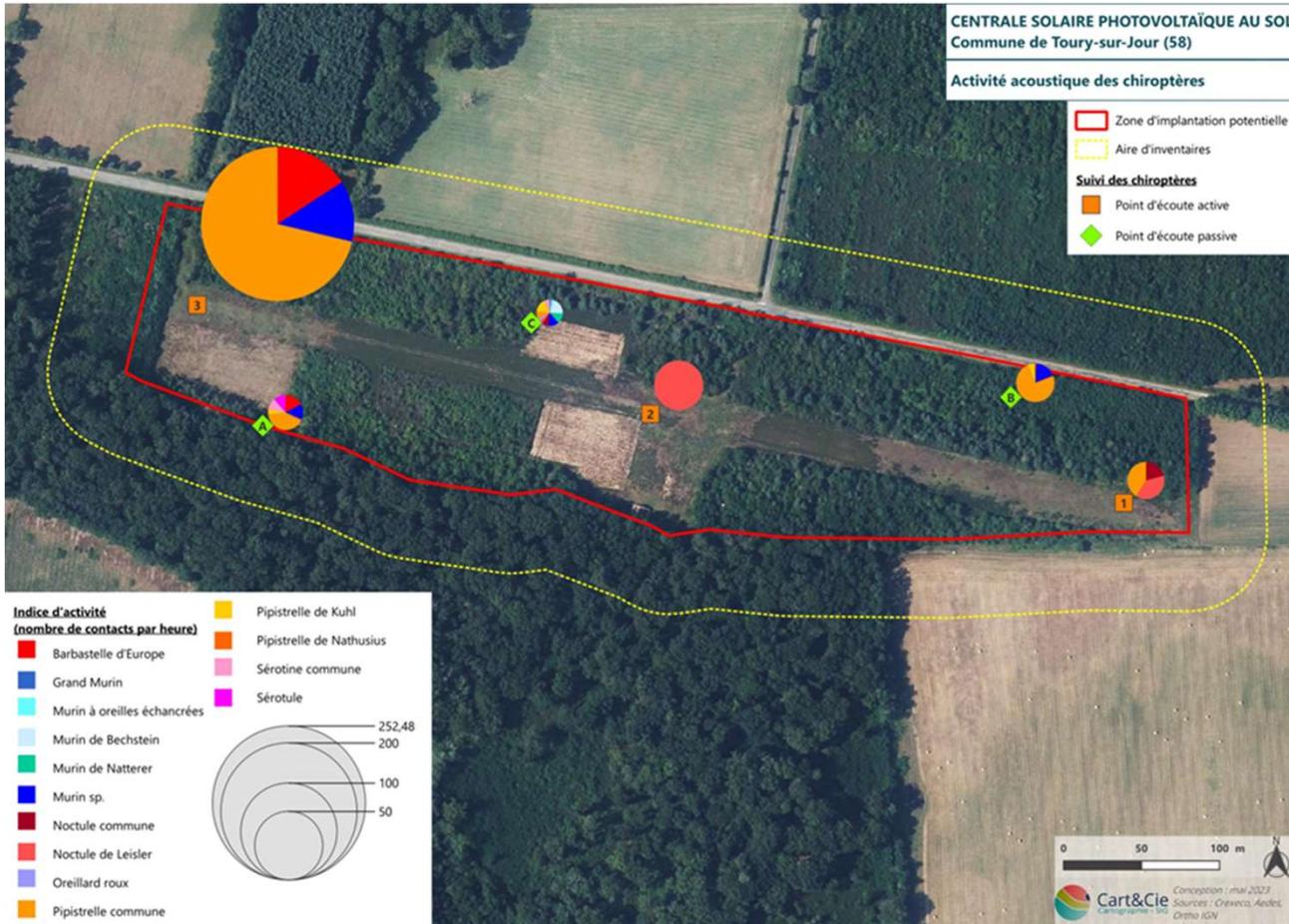
Anarrhine à feuilles de pâquerettes, à préserver en totalité.

→ **Enjeux forts**





CONTEXTE ÉCOLOGIQUE



Mammifères

Terrestres :

- Site fréquenté par des espèces communes voire très communes (Chevreuil, sanglier, lièvre, taupe, lapin, renard)

Chiroptères :

- Activité faible. Utilisation du site surtout liée aux déplacements et à la chasse le long des lisières
- 12 espèces dont 6 patrimoniales: Barbastelle d'Europe, Grand Murin, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein, Murin de Natterer, Noctule commune, Pipistrelle de Nathusius



➔ **Enjeux locaux faibles**



CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Enjeux dans l'aire d'inventaires

Zone d'implantation potentielle

Majeur

Fort

Landes sèches à *Calluna vulgaris*
Habitat d'intérêt communautaire ; bon état de conservation
Intérêt modéré pour la faune

Anarrhine à feuilles de pâquerette

Modéré à fort

Prairies de fauche

Habitat d'intérêt communautaire, absent de la ZIP ; état de conservation moyen

Intérêt modéré pour la faune, comme site de reproduction/alimentation (Alouette lulu)

Fourrés mésothermophiles, Haies d'essences indigènes dégradées localement, Boisements acidiphiles dégradés, Formations dominées par *Prunus serotina*, Formations dominées par *Robinia pseudoacacia*

Habitats d'espèces végétales banales mais utilisés comme site de reproduction/alimentation par diverses espèces (nombreux oiseaux protégés, Tourterelle des bois)

Modéré

Pelouses rudérales rases mésoxérophiles ouvertes

Cortège floristique intéressant avec une espèce protégée
Intérêt modéré pour la faune, comme site de reproduction/alimentation (Alouette lulu, reptiles)

Pelouses rudérales rases mésoxérophiles colonisées par

Cytisus scoparius
Cortège floristique assez diversifié mais intérêt modéré pour la faune

Friches herbacées dominées par des Poaceae

Cortège floristique peu diversifié
Intérêt modéré pour la faune, comme site de reproduction/alimentation pour l'Alouette lulu notamment

Alignements d'arbres

Site de reproduction/alimentation pour diverses espèces, corridor de déplacement

Faible

Prairies améliorées, Plantations de conifères

Faible intérêt pour la flore et la faune

Friches rudérales pionnières rases

Cortège floristique peu diversifié avec une espèce protégée
Intérêt modéré pour la faune (reptiles, insectes)

Très faible

Routes, bernes associées et bâtiments

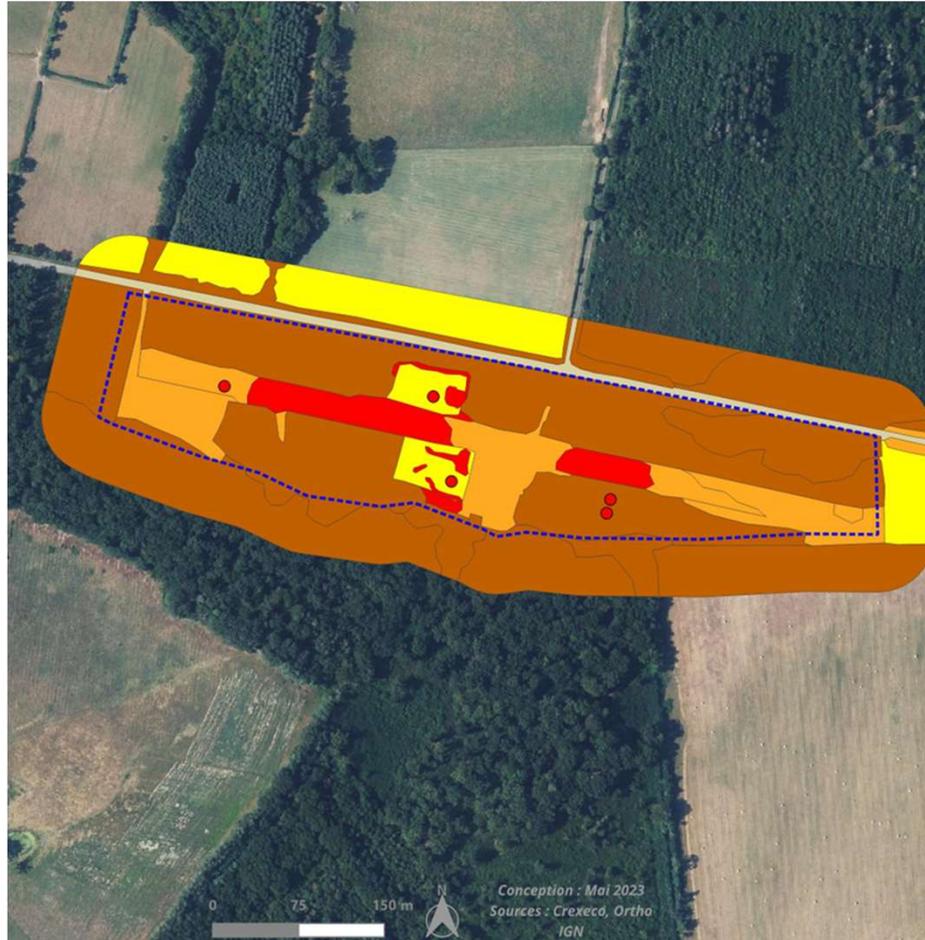
Faible intérêt pour la flore et la faune

Nul

Les enjeux majeur et Nul sont inexistant pour ce projet



Enjeux globaux sur la ZIP



Enjeux globaux sur le site du projet permettent de préciser le projet en appliquant les mesures d'évitement et de réduction des impacts

→ Un DDEP est à réaliser

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE TOURY-SUR-JOUR

PARTIE 3 :

Les mesures d'évitement et de réduction des
impacts du projet sur l'environnement



PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Mesures d'évitement

- Évitement de toutes les stations d' Anarrhine à feuilles de pâquerettes
- Evitement total de l'habitat du Pic Mar
- Evitement de toutes les landes sèches à Calluna Vulgaris
- Evitement d'environ 75% des boisements habitat de l'avifaune
- Conservation du bâti et du corridor favorables aux chiroptères

Projet solaire photovoltaïque
Commune de Toury-sur-Jour (58)

Mesure en phase amont



Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Éléments du projet

Clôture	Zone de stockage
Portail	Poste de transformation (PTR)
Table	Poste de livraison (PDL)
Piste lourde	Local technique
Piste légère	Réserve incendie

Habitat

4030 / F4.22 - Landes sèches à Calluna vulgaris
E5.13 - Friches rudérales pionnières rases
G1.8 - Boisements acidiphiles dégradés

Flore patrimoniale

Anarrhinum bellidifolium

Espèce d'oiseau

Pic mar

Zone favorable aux chiroptères

Corridor
 Bâti favorable au gîte

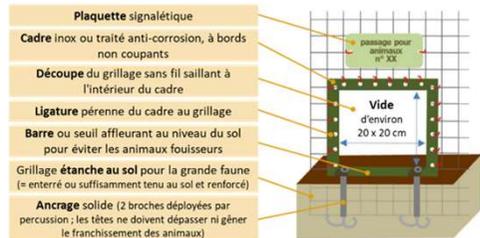


0 25 50 m
Conception : 28/11/2023
Sources : Crexeco, Ortho IGN



PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Mesures de réduction



En phase chantier :

- Réalisation des travaux hors période de reproduction pour la faune. (Automne hiver).
- Mise en défend et balisage des espèces protégées.
- Limitation de la pollution lumineuse ainsi que des projections de poussière
- Restauration des habitats naturels dégradés par le passage des engins en faveur de la reprise de la végétation naturelle
- Nettoyage régulier des engins de chantier et l'arrêt des travaux en phase de fructification pour limiter prolifération des espèces envahissantes.

En phase d'exploitation

- Mise en place d'une clôture perméable avec passages de petite faune tous les 100m
- Limitation des traitements sanitaires
- Revégétalisation par ensemencement d'un mélange prairial local entretenu par fauchage mécanique léger.
- Création d'abri pour la petite faune (Hibernaculum) dans le boisement sud-ouest, dès le début des travaux
- Débroussaillage effectué manuellement en dehors des périodes de reproduction de la faune (septembre à Mars)



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE TOURY-SUR-JOUR

PARTIE 4 :
Prise en compte des enjeux paysagers dans le
cadre du projet



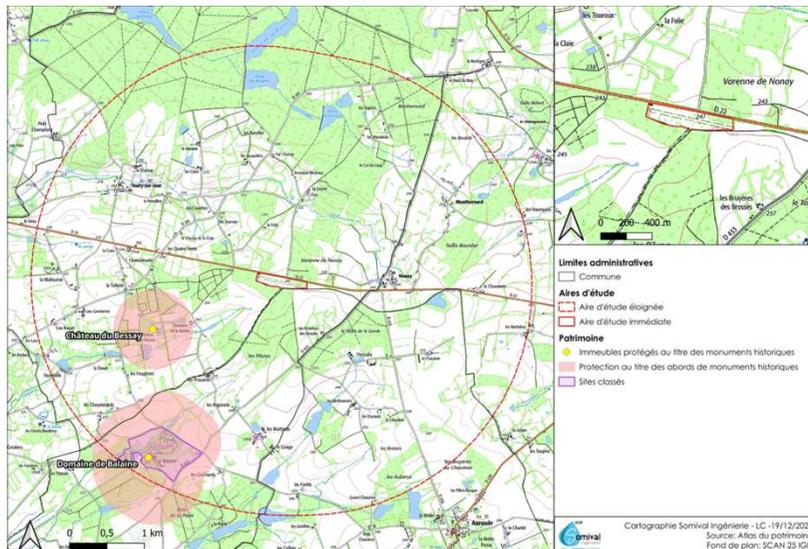
INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET



INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

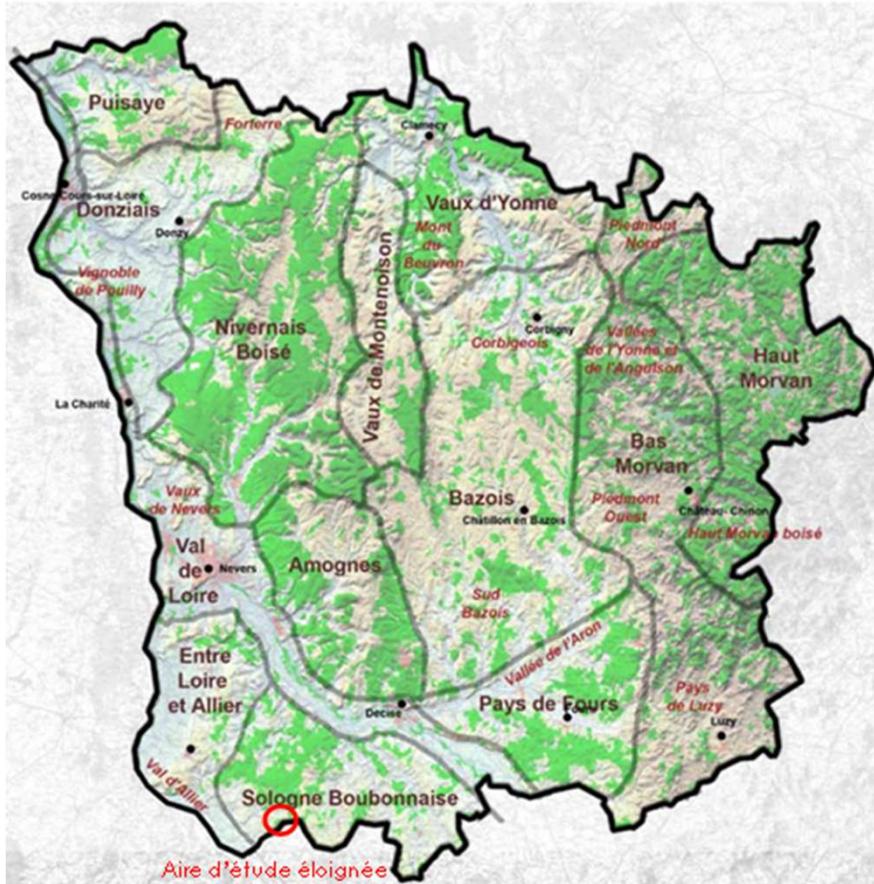
Les monuments historiques au sein de l'Aire d'étude éloignée.

N°	Monument ou site	Référence	Nature de la protection	Date	Distance de la ZIP	Superposition du périmètre de protection avec le projet	Co-visibilité
1	Château du Bessay	PA00113033	MH partiellement	31/01/1967	1,5 km	Non	Non Boisement
2	Domaine de Balaine	PA00093423	MH	25/03/1993	2,3 km	Non	Non Boisement
			Site classé	18/01/1944			



INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

Les aires d'étude éloignée et rapprochée



La Sologne bourbonnaise

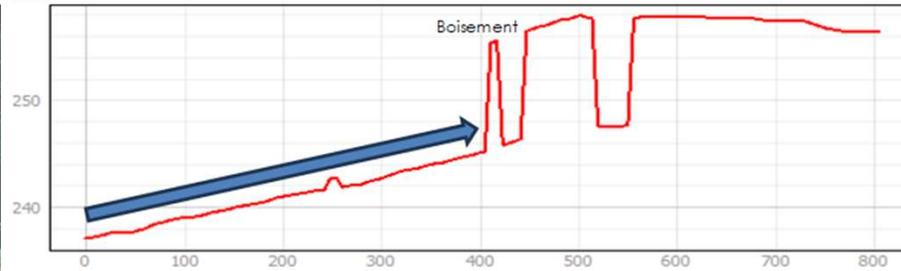
- Paysages diversifiés et complexes :
Forêts entrecoupées de clairières, plaines cultivées, bocages.
- Un relief ondulé d'échelle limitée :
faibles dénivelés, paysages cloisonnés par la végétation
- Un bâti disséminé :
habitat très dispersé



INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

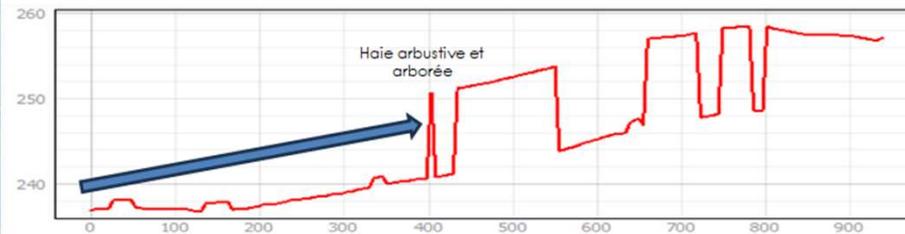
Illustration de la sensibilité paysagère depuis les abords de la ZIP

Point de vue depuis le Chemin de la Folie



Perception **très réduite** de la partie Nord du projet , **impossible** si conservation d'une bande arborée de 5 à 10 m existante sur la ZIP

Point de vue depuis la Folie



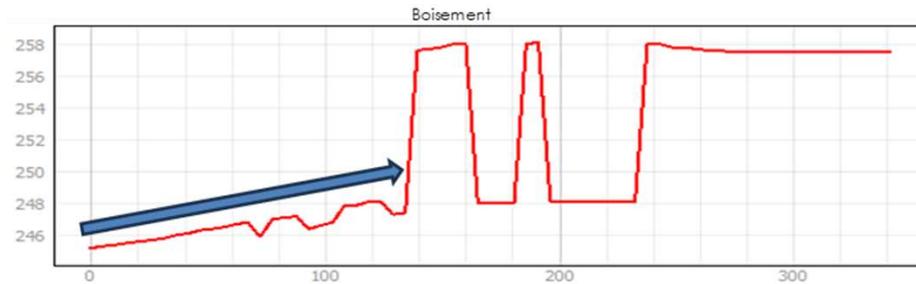
Perception **impossible** du projet



INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

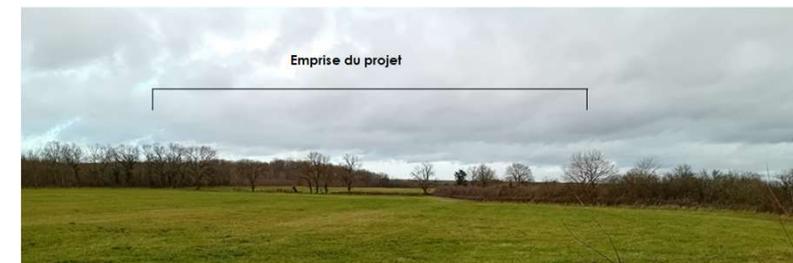
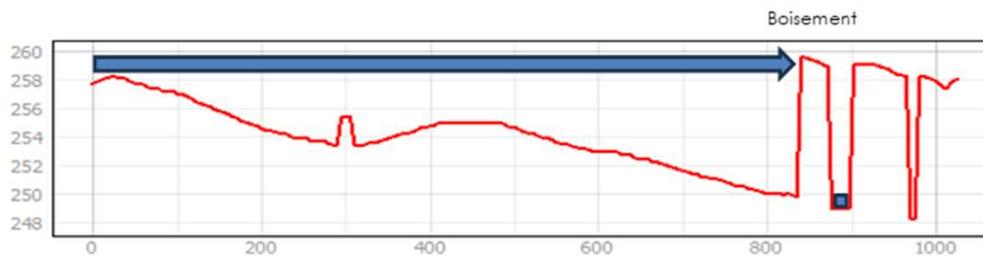
Illustration de la sensibilité paysagère depuis les abords de la ZIP

Point de vue depuis la route de la Loure



Perception **possible** avec champ de vision très réduit ,**impossible** si conservation d'une bande arborée de 5 à 10 m existante sur la ZIP

Point de vue depuis les Bruyères



Perception rasante **possible** avec un champ de vision très réduit



INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

L'aire d'étude immédiate



INTEGRATION DES ENJEUX PAYSAGER AU PROJET

Synthèse des enjeux paysagers

Légende enjeux

Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	-------------	--------	--------	------	-----------

Thème	Données	Niveau d'enjeu
Patrimoine réglementé	Aucun élément patrimonial à moins de 1,5 km Aucune co-visibilité avec la ZIP	Nul
Paysage remarquable	Bien que tout paysage possède des atouts, on ne peut signaler localement de paysages remarquables	Faible
Contexte culturel et touristique	Aucun lieu culturel ou touristique à proximité	Nul
Fondements paysagers	2 enjeux soulignés par l'atlas des paysages au niveau de la ZIP : pérenniser le maillage bocager et animer les lisières et les voies d'accès. Ces enjeux rejoignent ceux de l'unité paysagère de la Sologne Bourbonnaise à laquelle appartient la ZIP	Faible
Perceptions et visibilité depuis l'AEE	Vues inexistantes, rasantes et masquées par la végétation dans la plupart des points de vue Seuls quelques enjeux de co-visibilité limités avec une habitation isolée à 450 m et depuis le hameau les Bruyères des Brosses de la ZIP	Faible



LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

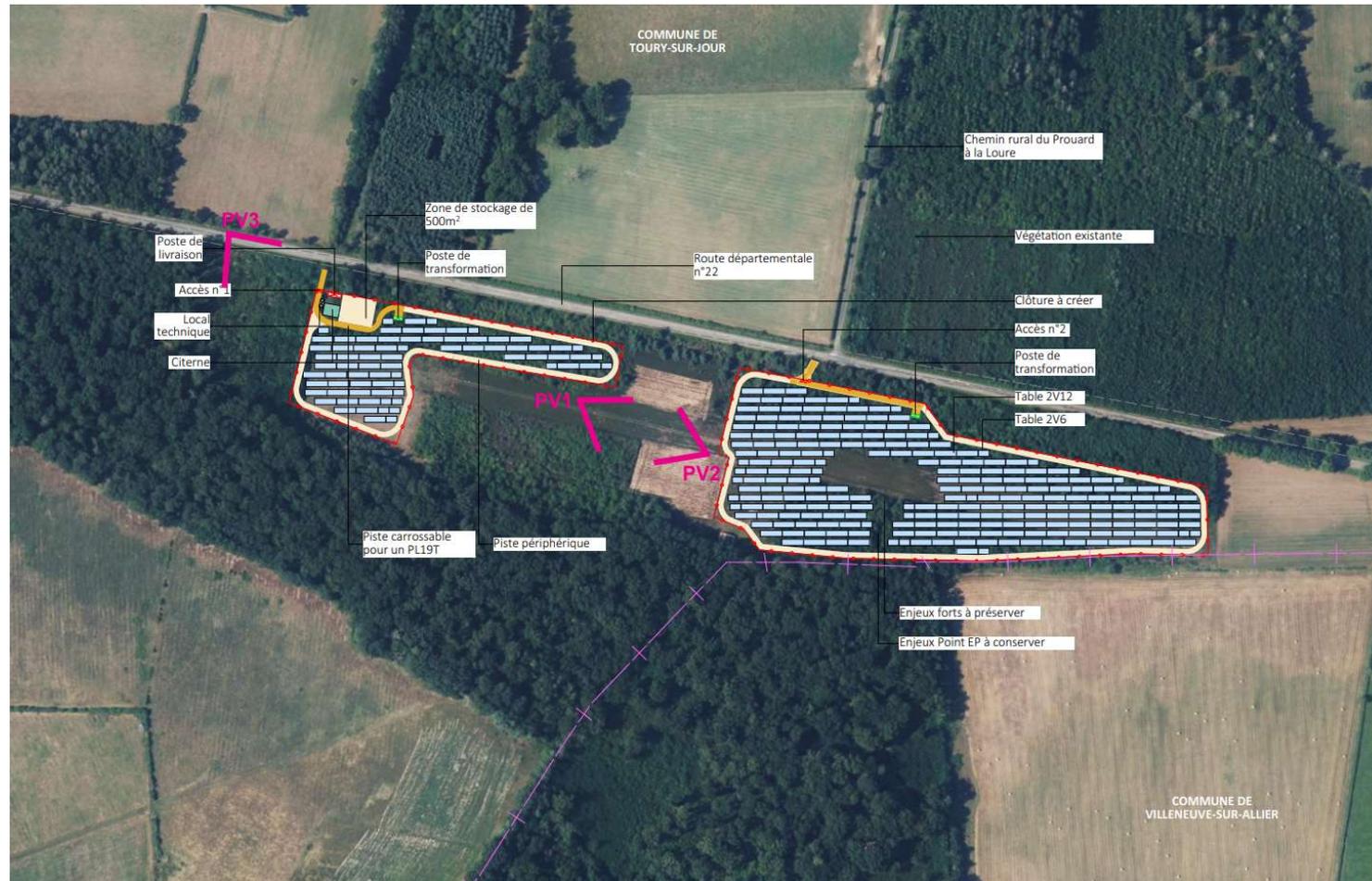
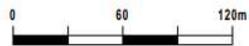
PROJET PHOTOVOLTAÏQUE
DE TOURY-SUR-JOUR
COMMUNE DE TOURY-SUR-JOUR (58)

PLAN DE LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

Légende

-  Clôture avec entrée à créer
-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Local technique
-  Citerne
-  Piste lourde- Carrossable pour PL19T largeur 4m
-  Piste légère périphérique largeur 4m
-  Enjeux forts à préserver
-  Enjeux point EP à conserver
-  Point de vue photographique

Echelle 1/3000 au format A3



LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

AVANT PROJET



APRES PROJET



PDV 1



LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

AVANT PROJET



APRES PROJET



PDV 2



LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

AVANT PROJET



APRES PROJET



PDV 3



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE TOURY-SUR-JOUR

PARTIE 5 :

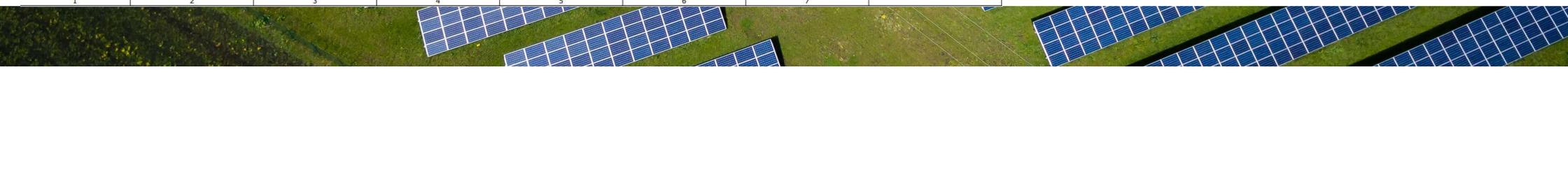
Description du projet photovoltaïque de
Toury-sur-Jour



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET



Caractéristiques du parc photovoltaïque	Puissance installée (en MW) Ordre de grandeur	4,68 MWc
	Equivalent en consommation de foyer / an Ordre de grandeur	2187,32
	Durée de vie du parc	25-30 ans
	Quantité de CO2 eq évitées annuellement Ordre de grandeur	529,02
	Surface clôturée	4,6 Ha
Modules	Nombre Ordre de grandeur	6996
	Puissance unitaire	670 Wc
	Dimensions Surface des panneaux sur l'ensemble de la zone photovoltaïque (ha)	2,384 m / 1,303 m 2,19 Ha
Tables d'assemblage	Type (tracker, fixe)	Fixe
	Fixation au sol (Pieux battus, vissés, plots autoportants, longrines)	Pieux battus
	Type de panneau	Trina Solar
	Nombre de table 2V12	270
	Nombre de table 2V6	43
	Inclinaison	20°
	Ecartement entre deux tables	2m
Hauteur point haut	2,69 m	
Hauteur point bas	1 m	



IMPLANTATION VIS-À-VIS DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Principaux enjeux au niveau du projet d'implantation

Éléments du projet

- Clôture
- Portail
- Table
- Piste lourde
- Piste légère
- Zone de stockage
- Poste de transformation (PTR)
- Poste de livraison (PDL)
- Local technique
- Réserve incendie

Habitat

- 4030 / F4.22 - Landes sèches à *Calluna vulgaris*
- E1.91 - Pelouses rudérales rases mésoxérophiles ouvertes
- E1.91 x F3.14 - Pelouses rudérales rases mésoxérophiles colonisées par *Cytisus scoparius*
- E5.13 - Friches herbacées dominées par des Poaceae
- G1.8 - Boisements acidiphiles dégradés
- G1.C - Formations dominées par *Prunus serotina*
- G1.C3 - Formations dominées par *Robinia pseudoacacia*

Flore patrimoniale

- Anarrhinum bellidifolium*
- Alouette lulu*
- Tourterelle des bois*

Espèce d'oiseau

Espèce de reptile

- Lézard des murailles
- Lézard à deux raies



0 25 50 m

Conception : 28/11/2023
Sources : Creveco, Ortho IGN



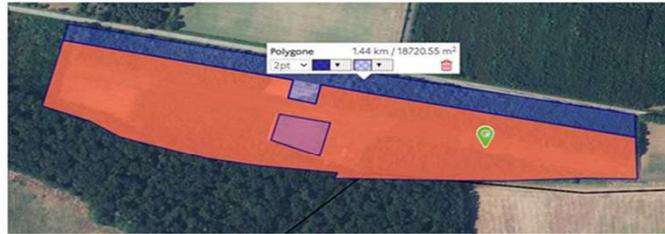
VARIANTES D'IMPLANTATION

Prise en compte des enjeux environnementaux :

- **Eviction d'une partie des boisements Sud** (habitat de l'avifaune)
- **Evitement d'une bande de 20 m de boisements** en lisière nord (habitat de l'avifaune)
- **Evitement total** de toutes les stations d'Anarrhine à feuilles de pâquerettes (flore)
- **Evitement total** des zones de Landes à Callune (habitat/flore)

Prise en compte des enjeux paysagers :

- **Préservation des boisements en lisière**

VARIANTES	PLAN DES EVOLUTIONS D'IMPLANTATION	DESCRIPTIF DES EVOLUTIONS
V0		<p>Maximisation de l'implantation sur l'ensemble des parcelles prises à bail.</p> <p>Surface ZIP : 8.47 Hectares Puissance : 11.4 MWc</p>
V01		<p>Evitement d'une partie des enjeux flore (Anarrhine) et avifaune + paysage : Préservation d'une bande de 30 m de boisements en lisière de Robinier Faux Acacias et Prunier tardif soit quasiment 2 Ha</p> <p>Surface cloturée : 6,85 Ha Puissance : 8,85 MWc</p>
V1		<p>Prise en compte des enjeux environnementaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Eviction d'une partie des boisements Sud (habitat de l'avifaune) 2. Préservation totale de la forêt au nord 3. Evitement total de toutes les stations d'Anarrhine à feuilles de pâquerettes (flore) 4. Evitement total des zones de Landes à Callune (habitat/flore) <p>Surface ZIP : 4.6 Hectares Puissance : 4.86 MWc</p>



RACCORDEMENT

Nom du poste : Saint-Pierre-le-Moutier

Distance : 18 km

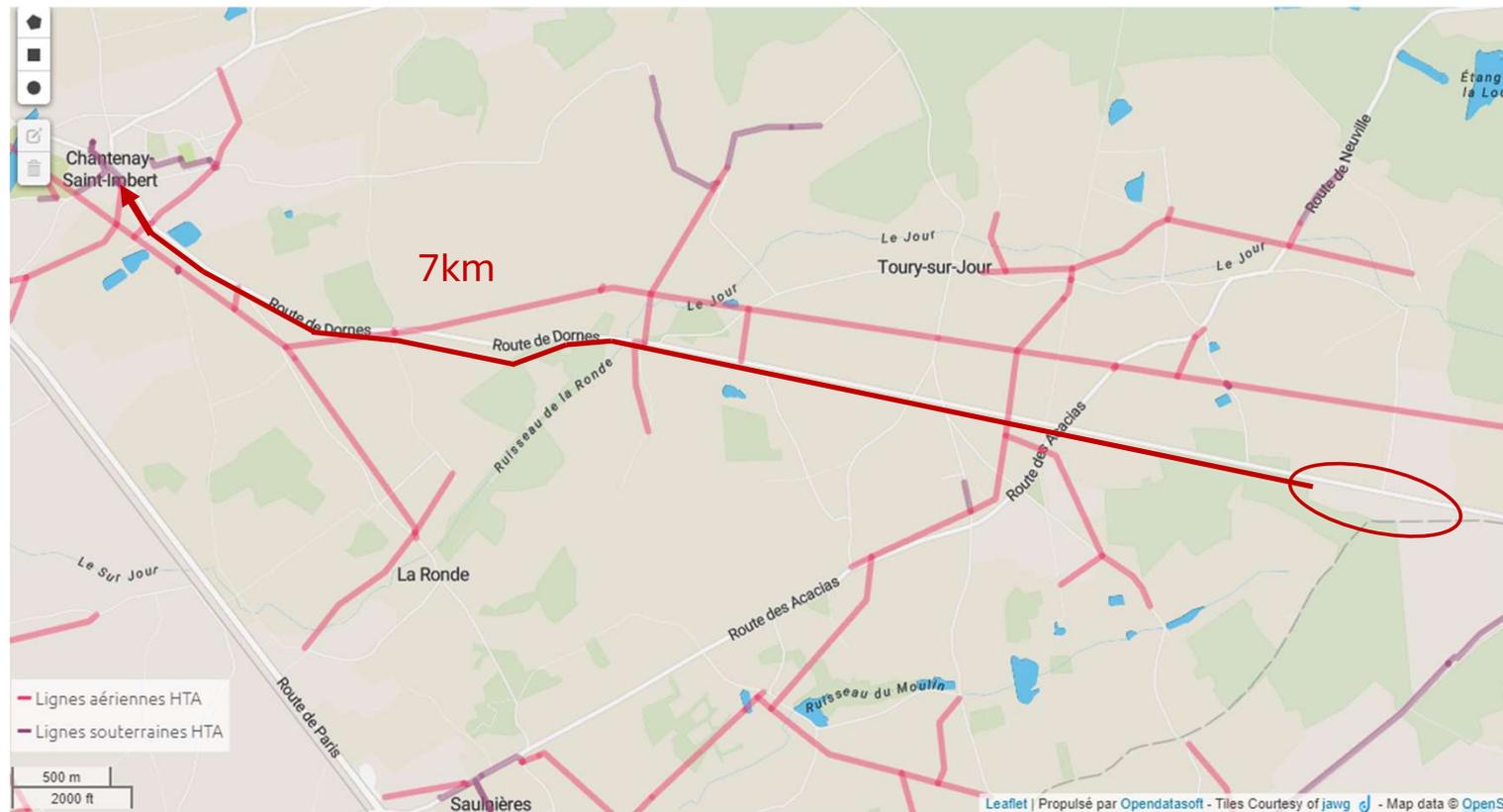
UN RACCORDEMENT EN LIGNE HTA EST PREVU

Ligne HTA à moins d'un km mais capacité restante : environ 2 MWc

Gestionnaire de réseau local : ENEDIS

Contact avec Enedis:
Seule disponibilité suffisante en HTA :
Chantenay-Saint-Imbert à 8km

Disponible : 5MWc



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Toury-sur-Jour, le 16/07/2024

